



Organisation des parcours pluri professionnels sur le territoire

Maintien à domicile de la personne âgée ***Du dépistage à la prise en charge***

Indicateur

« Formalisation d'un parcours sur le maintien à domicile de la personne âgée incluant les phases de dépistage de la fragilité, la prise en charge du patient après repérage et les différentes orientations possibles en collaboration avec les différents partenaires. »

Formalisation incluant la réalisation a minima de 10 repérages

ACI 2022 – 2023

Version 10/10/2023

Table des matières

Contexte	4
Le programme ICOPE MONITOR	4
Eléments décrits dans le parcours de soins	5
Population cible et critères d'inclusion	5
Critères d'exclusion	6
En cas d'absence de médecin traitant.....	6
Grandes étapes du parcours de soins	6
Objectifs du parcours	7
Méthode	7
Membres du groupe ayant participé à l'élaboration du parcours	7
Membre ayant participé à la relecture du parcours	8
Calendrier des réunions	8
Evaluation du parcours de soins.....	8
Parcours de soins.....	9
Etape 1 : Dépister précocement une fragilité	9
Outils utilisés	9
Identification des personnes pouvant effectuer le repérage.....	9
Entrées dans le parcours de soins	10
Etape 2 : Gérer la ou les alertes	11
Réalisation du STEP 1 initial par un professionnel de santé	11
Réalisation du STEP 1 initial par un professionnel autre ou le sénior lui-même	11
En cas d'absence d'alerte	11
Réalisation du STEP 2	12
Orientation du patient via les Fiches actions Fragilités.....	12
Etape 3 : Formaliser le plan personnalisé de soins	13
Etape 4 : Réaliser l'entretien motivationnel	13
Etape 5 : Communiquer sur le programme ICOPE	14
Communication interne auprès des professionnels de santé	14
Communication externe.....	14
Etape 6 : Diffusion du parcours de soins et accompagnement des professionnels de santé	15
Identification et réflexion autour des étapes du parcours de soins « critiques ».....	15
Références.....	17
Glossaire	18
Annexe 1 : Grille vierge STEP 1.....	19

Annexe 2 : Courrier au médecin traitant programme ICOPE	20
Annexe 3 : Charte d'engagement ICOPE	21
Annexe 4 : Affiche programme ICOPE.....	22
Annexe 5 : Flyer sénior ICOPE	23
Annexe 6 : Flyer professionnel ICOPE	24

Contexte

En France et dans le monde, en 2050, les personnes de 65 ans et plus représenteront 30% de la population. Le nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus devrait tripler, passant de 143 millions en 2019 à 426 millions en 2050.¹

Cette projection démographique sera assortie d'une augmentation de la perte d'autonomie chez le sujet âgé, de l'apparition de fragilités fonctionnelles, sociales et psychologiques. En effet, même si chaque personne âgée est différente, les capacités physiques et mentales ont tendance à diminuer avec l'âge. Il est désormais établi qu'une fragilité d'une capacité intrinsèque (fonctions sensorielles, cognition, mobilité, psychologie, nutrition) peut entraîner la dégradation d'une capacité autre par compensation de l'organisme et accélérer le vieillissement. Or, de nos jours, il est possible d'agir sur la prévention de la dépendance des seniors par le repérage précoce de ces fragilité(s).

Ainsi, le maintien à domicile de la personne âgée devient une mission socle incontournable des CPTS dont les parcours de soins formalisés pour constituer une aide à la pratique pour les professionnels de santé évolueront chaque année, ce parcours étant lui-même une actualisation du parcours initié en 2022.

En 2023, la CPTS des Vallons du Lyonnais a rejoint le programme national de santé publique développé par l'OMS ICOPE MONITOR², la grille de repérage des fragilités AVEC (utilisée en 2022) comme grille de référence ayant été écartée par le groupe de travail suite à une évaluation de sa pertinence³.

Le programme ICOPE MONITOR

Le programme ICOPE, soins intégrés pour les personnes âgées promu par l'Organisation Mondiale de la Santé est un programme de prévention qui vise à évaluer et maintenir les capacités chez les personnes de 60 ans et plus. L'objectif d'ICOPE est de permettre au plus grand nombre de seniors de vieillir en bonne santé et poursuivre les activités qu'ils affectionnent le plus longtemps possible.

Ce programme prend en compte les capacités du senior, ses pathologies associées, son environnement et son mode de vie. A l'issue, un plan de soins personnalisé pourra être formalisé en collaboration avec le médecin traitant du patient en considérant ses souhaits et aspirations. Le senior devient alors acteur de sa prise en charge et de son suivi.

Pour cela, le programme ICOPE propose de suivre l'évolution de capacités dites intrinsèques correspondant à l'ensemble des capacités physiques et mentales d'un individu dans six domaines : vision, audition, mobilité, mémoire, nutrition, état psychologique.

Le programme ICOPE propose cinq étapes appelées « STEP » :

- STEP 1 : Dépistage
- STEP 2 : Evaluation approfondie

¹ Vieillesse de la société française : réalité et conséquences, Gouvernement.fr, https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2023/02/hcp_vieillesse_de_la_societe_francaise.pdf (consulté le 10/03/2023)

² CHU de Toulouse, <https://www.chu-toulouse.fr/icope-monitor-une-application-pour-prevenir-le> (consulté le 15/01/2023)

³ Evaluation de la pertinence de la grille AVEC, pièce justificative ACI 2021-2022

- STEP 3 : Plan de soins personnalisé
- STEP 4 : Entretien motivationnel et suivi du plan de soins personnalisé
- STEP 5 : Implication des collectivités et soutien aux aidants

Des outils numériques ont été créés pour ces usages. En France, le gérontopole de Toulouse a développé une application mobile ICOPE MONITOR (dérivée de celle de l'OMS) pour faciliter la réalisation des STEP 1 par les professionnels de santé, autres professionnels mais aussi les seniors eux-mêmes. Les STEP 2 sont quant à eux réalisés directement depuis l'ICOPEBOT (robot conversationnel accessible depuis un ordinateur).

Un dispositif article 51⁴ permet d'expérimenter en région Auvergne Rhône Alpes (AURA) le programme ICOPE avec pour objectif l'inclusion de 4855 seniors (STEP 1) d'ici janvier 2025. La réalisation de STEP donne droit aux professionnels de santé de bénéficier d'une rémunération conventionnée par acte. A l'issue de l'expérimentation, le programme sera déployé ou non, avec plus ou moins d'ajustements, à plus grande échelle sur le territoire national.

En région Auvergne Rhône Alpes (AURA), le projet d'expérimentation est porté par les Hospices Civils de Lyon. Des formations sont proposées aux professionnels de santé en collaboration avec le Gérontopole de Toulouse proposant des formations à distance (e-learning) pour les STEP 1 et 2. Les HCL proposent des formations complémentaires régulièrement : en visioconférence pour le STEP 1 et en présentiel pour le STEP 2.

L'objectif pour la CPTS des Vallons du Lyonnais est alors de disposer d'un outil de dépistage pertinent et simple d'utilisation permettant d'entrer dans le parcours de soins.

Les éléments liés à l'inclusion des professionnels de santé, seniors et partenaires dans le programme et la communication externe seront développés ultérieurement.

Éléments décrits dans le parcours de soins

Population cible et critères d'inclusion

La population cible correspond aux personnes âgées de 60 ans et plus présentant un degré de dépendance (GIR 5) ou non dépendante (GIR 6).

La grille AGGIR⁵ permet de mesurer le taux de perte d'autonomie pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) :

- le GIR 5 concerne les personnes ayant besoin de service à la personne de façon épisodique, notamment pour le ménage, la toilette ou encore la préparation des repas
- le GIR 6 concerne les seniors autonomes

Les autres critères d'inclusion sont les suivants :

- Pour les STEP 1 réalisés par un professionnel de santé de la CPTS lors d'une consultation : senior résidant sur ou hors territoire de la CPTS

⁴ L'objectif du dispositif article 51 est de promouvoir des organisations innovantes contribuant à améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé.

⁵ Grille AGGIR, <https://www.grille-aggir.fr/> (consulté le 27/06/2023)

- Pour les autotests : sénior résidant sur le territoire de la CPTS et/ou suivi par un médecin généraliste de la CPTS

Le territoire de la CPTS des Vallons du Lyonnais est constitué de 11 communes : Brindas, Craponne, Grézieu-la-Varenne, Marcy-l'Etoile, Messimy, Pollionnay, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte-Consorce, Vaugneray, Thurins, Yzeron.

L'objectif d'ICOPE étant de dépister au plus tôt des fragilités sensori-cognitives apparaissant avec l'âge, la population des séniors âgés de 60 à 75 ans constitue la population cible prioritaire.

Critères d'exclusion

Les critères d'exclusion du parcours de soins sont les suivants :

- personne âgée de moins de 60 ans
- sénior ne souhaitant pas que son médecin traitant soit informé du repérage d'une fragilité
- sénior présentant un GIR de 1 à 4
- sénior souffrant d'une pathologie aiguë nécessitant une prise en charge urgente ou semi-urgente ou d'une dégradation rapide de l'état de santé (AVC, chute etc.)
- sénior déjà suivi par une équipe de gériatrie

En cas d'absence de médecin traitant

En l'absence de médecin traitant, la CPTS prendra contact avec le patient pour l'orienter au plus proche de son domicile vers un médecin accueillant encore de nouveaux patients (recensement effectué en amont).

Les patients peuvent également formuler leur demande de recherche via un formulaire disponible en ligne sur le site internet de la CPTS (onglet Infos Patient) ou directement par téléphone au 06.77.46.03.45.

Grandes étapes du parcours de soins

Les différentes étapes du parcours de soins sur le territoire de la CPTS des Vallons du Lyonnais sont les suivantes :

1. Repérage précoce de fragilité(s) sensori-cognitive(s) dans la population cible à l'aide de l'outil ICOPE STEP 1
2. Information du médecin traitant avec envoi des comptes-rendus via messagerie sécurisée
3. Proposition de réalisation d'un STEP 2 selon les critères d'inclusion
4. Information et orientation vers le médecin traitant pour formalisation d'un plan de soins personnalisé⁶ (mise à disposition de l'offre de soins locale et extra-locale traitant des différents domaines)
5. Proposition d'un entretien motivationnel entre le sénior et le professionnel de santé ayant réalisé le STEP 2
6. Suivi du plan de soins personnalisé

⁶ HAS, Plan personnalisé de soins, https://www.has-sante.fr/jcms/c_1638463/fr/plan-personnalise-de-sante-pps-paerpa (consulté le 15/04/2023)

Chaque étape du parcours formalisera les articulations et les modes de communication entre les professionnels y compris les interfaces ville-hôpital et médico-sociales.

Une attention particulière sera portée aux étapes du parcours définies comme « critiques », identifiées par les professionnels comme faisant l'objet de dysfonctionnements fréquents.

Objectifs du parcours

La finalité du parcours sera de prévenir la dépendance et l'apparition de fragilités sensori-cognitives chez les personnes âgées de 60 ans et plus pour un maintien à domicile dans de bonnes conditions le plus longtemps possible.

Pour atteindre cet objectif, des objectifs stratégiques, opérationnels et des actions ont été définies.

Ces objectifs peuvent être représentés sous la forme d'un arbre à objectifs :

Finalité	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
Maintien de la personne âgée à domicile	Détecter précocement une ou des fragilités sensori-cognitive(s)	Définir un outil de repérage fiable (ICOPE)	Former les professionnels de santé (STEP 1, STEP 2 ICOPE)
		Organiser des dépistages (opportunistes ou non)	Impliquer les médecins traitants dans la prise en charge du patient (plan de soins personnalisés)
	Encourager le senior à prendre soin de sa santé	Communiquer auprès des seniors et partenaires	Encourager les auto dépistages initiaux et de suivi auprès des seniors
			Impliquer les partenaires et collectivités
	Améliorer la coordination entre tous les intervenants gravitant autour du senior	Améliorer la communication entre tous les intervenants	Encourager l'utilisation d'une messagerie sécurisée (envoi de CR)
		Prendre en charge la fragilité dépistée	Mettre à jour l'offre de soins locales en fonction du/des repérage(s) effectué(s)

Méthode

Membres du groupe ayant participé à l'élaboration du parcours

Nom du professionnel	Prénom du professionnel	Catégorie professionnelle	Référent du groupe ?
MARGUIRON	Alain	IDE	non
LEMOINE	Nadine	IDE	non
BOUQUAND	Johanne	Orthophoniste	OUI
SAUVAN MAGNET	Sandra	Orthophoniste	non
FARAVEL	Amandine	MK	non
CUNY	Cyrille	Pharmacien	non
SECOND	Patricia	IDE	non
VINCENEUX	Philippe	MG	non
PROST	Myriam	Orthoptiste	non

L'ensemble de ces professionnels de santé font partie du groupe de travail sur le Maintien à domicile de la personne âgée. Ils ont également réalisé la formation STEP 1. Deux professionnelles du groupe sont également formées en STEP 2 (Johanne Bouquand et Nadine Lemoine).

Membre ayant participé à la relecture du parcours

NOM	Prénom	Profession	Commune d'exercice	Expertise
BRACKERS DE HUGO	Laure	Médecin gériatre	Pierre Bénite CHLS	PH Unité Mobile Extra Hospitalière de Gériatrie

Calendrier des réunions

DATE	MOTIF
27/01/2023	Constitution du groupe de travail pluriprofessionnel
15/02/2023	Intégration de la CPTS des Vallons du Lyonnais à l'expérimentation ICOPE Grand Lyon
03/03/2023	Réunion n°1 Groupe de travail
07/04/2023	Réunion n°2 Groupe de travail
26/05/2023	Réunion n°3 Groupe de travail
15/09/2023	Réunion n°4 Groupe de travail

Entre les réunions, le groupe de travail a effectué des recherches documentaires et tisser des liens collaboratifs avec les partenaires locaux (CCAS, élus, SIPAG, associations de personnes âgées locales, services d'aides à la personne).

Evaluation du parcours de soins

Afin d'évaluer le parcours de soins et le réajuster en continu, les indicateurs suivants pourront être suivis :

- pour les seniors présentant une alerte traitée STEP 1 ou pas d'alerte, nombre d'autoévaluations de suivi réalisées à 6 mois et à 1 an
- trois *Patients traceurs*⁷ (méthode d'audit HAS) dont le profil sera concerné par un STEP 1 réalisé conduisant à la gestion d'une ou plusieurs alertes (sans STEP 2)

⁷ HAS, Méthode du Patient Traceur, https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807803/fr/patient-traceur, (consulté le 25/09/2023)

- trois *Patients traceurs* dont le profil sera concerné par un STEP 2 avec suivi et formalisation d'un plan de soins personnalisé par le médecin traitant

Ces indicateurs permettront de réajuster le parcours de soins régulièrement. La méthode du Patient traceur pourra être développée dans le volet qualité et pertinence des soins en année 3 de la CPTS à titre expérimental.

D'autres indicateurs de résultats plus généraux seront suivis sur la durée de l'expérimentation :

- nombre de STEP 1 réalisés
- nombre de STEP 2 réalisés
- proportion des STEP 2 réalisés sur l'ensemble des STEP 1

Parcours de soins

Etape 1 : Dépister précocement une fragilité

Outils utilisés

L'outil principal utilisé sera l'outil digital ICOPE.

Pour effectuer un STEP 1, il est possible de se connecter à l'application mobile ICOPE MONITOR (sur smartphone ou tablette) ou le robot conversationnel ICOPEBOT accessible via un site web. Ces deux outils sont utilisables en mode professionnel et en mode autoévaluation par le senior ou l'aidant.

Ces outils numériques facilitent la réalisation et le suivi du STEP 1. Tous les deux sont connectés à une base de données sécurisée qui génère une alerte en cas de déclin d'une ou plusieurs fonctions en vue d'une intervention rapide des professionnels de santé.

Le STEP 1 initial dure en moyenne 20 minutes, un certain nombre de données administratives étant à compléter notamment une adresse mail permettant au sénior d'entrer officiellement dans l'expérimentation et de recevoir des informations relatives au programme.

Le STEP 1 de suivi dure en moyenne 10 minutes.

Le patient devra se munir de son appareil auditif et de ses lunettes s'il en possède.

*Cependant, un médecin traitant recevant un patient pour une suspicion de fragilité sensori-cognitive pourra orienter ce-dernier vers son réseau professionnel. Des **Fiches actions Fragilités** mises à jour sont à disposition du praticien et disponibles depuis son espace professionnel adhérent (Espace Pro site internet de la CPTS). Celles-ci seront développées plus bas et disponibles en sus du parcours de soins.*

Identification des personnes pouvant effectuer le repérage

Les personnes suivantes pourront effectuer un STEP 1 ICOPE :

- Professionnels de santé formés ayant signé le bulletin d'adhésion au programme ICOPE
- Autres professionnels (secteur médico-social ou social)
- Aidants
- Séniors

Les alertes générées par l'ensemble des STEP 1 réalisés sur le territoire de la CPTS seront automatiquement gérées par un professionnel de santé (dont celles générées par les non professionnels de santé, aidants et seniors).

Entrées dans le parcours de soins

Au total, deux portes d'entrée dans le parcours de soins seront possibles :

1. la suspicion d'une dégradation de l'état de santé du senior (même minime) constatée par l'entourage ou un professionnel (de santé ou non) concernant une fragilité sensori-cognitive liée à l'audition, la vision, l'équilibre (ex : antécédent de chute), la cognition du patient (ex : apparition de troubles de la mémoire) ou autre.

2. un dépistage ICOPE STEP 1 (opportuniste ou non à l'occasion d'une consultation chez un professionnel de santé ou lors d'un autotest)

En cas d'utilisation d'ICOPE

Au total, trois temps de réalisation de STEP 1 différents peuvent se présenter :

1. Lors d'une consultation ou d'une visite à domicile avec un professionnel de santé formé (médecin traitant, kinésithérapeute, infirmier, orthophoniste etc.) ou appel de la CPTS par téléphone ou via l'adresse de messagerie sécurisée SISRA (« CPTS Vallons du Lyonnais ») si le professionnel n'est pas formé mais souhaite qu'un STEP 1 soit réalisé auprès de son patient. Dans ce cas, la CPTS organise la réalisation du STEP 1 en lien avec un professionnel de santé formé sur le territoire en accord avec le patient.

2. Lors d'un dépistage organisé en lien avec les partenaires de la CPTS (ex : forum des seniors du SIPAG, dans les EHPADs à destination des aidants des résidents, lors de journées de dépistage ophtalmologique ou auditif etc.)

3. Lors d'une autoévaluation du senior via l'application mobile ICOPE MONITOR

Lorsque le STEP 1 sera réalisé par un professionnel de santé formé, celui-ci ayant préalablement signé une Charte d'engagement ICOPE (Annexe 3), informera systématiquement le médecin traitant via messagerie sécurisée SISRA en joignant le compte-rendu du STEP 1 et en proposant si besoin la réalisation d'un STEP 2. Si le médecin traitant ne possède pas d'adresse de messagerie sécurisée, la coordination de la CPTS le contactera par téléphone et lui proposera de l'accompagner dans l'utilisation de ce nouveau mode de communication (installation, formation). Le compte-rendu du STEP 1 ou 2 pourra dans ce cas être envoyé par courrier par la CPTS au praticien.

L'ensemble des médecins généralistes ont été en amont des premiers STEP 1 réalisés informés du programme ICOPE par mail (courrier) avec transmission d'une grille de dépistage vierge (Annexes 1 et 2).

Etape 2 : Gérer la ou les alertes

Réalisation du STEP 1 initial par un professionnel de santé

Les six fonctions intrinsèques seront investiguées (vision, audition, mobilité, mémoire, nutrition, état psychologique) lors du STEP 1. Une ou plusieurs fonction(s) pourra/ont faire l'objet d'une alerte.

Dans ce cas :

- Soit l'alerte est déjà connue et /ou le sénior a rendez-vous chez un praticien spécialiste dans un futur proche concernant la fragilité identifiée : dans ce cas l'alerte est considérée comme « traitée » par le professionnel de santé. Le médecin traitant sera systématiquement informé via l'envoi du compte-rendu par messagerie sécurisée SISRA et un STEP 1 de suivi sera à effectuer par le sénior tous les 6 à 12 mois (un rappel sera effectué automatiquement par mail au bout de 5 mois rappelant au sénior de réaliser son évaluation de suivi un mois après)
- Soit l'alerte ou les alertes n'est/ne sont pas connue(s) : dans ce cas un STEP 2 pourra être proposé au sénior avec toujours une information systématique du médecin traitant en parallèle

Dans l'éventualité où le sénior ou le médecin traitant ne souhaiterait pas qu'un STEP 2 soit réalisé, une consultation médicale avec ce-dernier orientera le patient vers un réseau de spécialistes (**Fiches actions Fragilités**) et le médecin traitant coordonnera le parcours de soins du patient.

Réalisation du STEP 1 initial par un professionnel autre ou le sénior lui-même

Le sénior sera informé en temps réel du dépistage d'une ou plusieurs fragilités par le professionnel ou via l'application mobile ICOPE directement en cas d'auto-évaluation. Il lui sera indiqué qu'un professionnel de santé de la CPTS prendra contact par téléphone avec lui dans un délai ne dépassant pas un mois (idéalement 15 jours).

La ou les alertes seront visibles et accessibles depuis la base de données ICOPE de la CPTS à laquelle les professionnels de santé formés auront accès.

Un professionnel ou plusieurs professionnels de santé de la CPTS sera/seront en charge de « gérer les alertes » générées par un professionnel autre, l'entourage ou le sénior lui-même. Cette organisation interne s'adaptera aux nombres de STEP 1 réalisés sur le territoire au fil du temps. Dans le cadre du démarrage du projet, une gestion d'alerte sera effectuée toutes les deux semaines.

Dans le cas de figure où le sénior ressort des critères d'exclusion, l'alerte restera en « non traitée » (en précisant sur la base de données la justification). Le sénior sera recontacté par téléphone pour l'en informer.

En cas d'absence d'alerte

Le sénior sera encouragé à effectuer une auto-évaluation de suivi tous les 6 à 12 mois à partir de l'application mobile ou le robot conversationnel.

Il recevra automatiquement de la part d'ICOPE un rappel par mail pour réaliser cette auto-évaluation.

Réalisation du STEP 2

La CPTS a constitué une équipe de professionnels de santé formés en STEP 2.

En cas de demande de réalisation de STEP 2, si le professionnel ayant réalisé le STEP 1 est formé au STEP 2, il organise avec le sénior la réalisation de celui-ci. Si le professionnel de santé réalisant le STEP 1 n'est pas formé, il contacte la CPTS pour organiser le STEP 2 au plus proche du domicile du sénior. L'alerte pourra ensuite être notifiée par le professionnel de santé ayant réalisé le STEP 1 comme « traitée ».

Coordonnées de la CPTS :

- Téléphone au **06 77 46 03 45** du lundi au vendredi de 8h45 à 17h15
- Messagerie sécurisée MonSISRA en sélectionnant « CPTS des Vallons du Lyonnais »

Un STEP 2 peut investiguer une voire plusieurs fonctions. Sa durée est donc variable (en moyenne d'une heure à une heure et trente minutes).

A l'issue, un compte-rendu sera systématiquement envoyé au médecin traitant via messagerie sécurisée SISRA. En cas de demande urgente d'orientation vers le médecin traitant, le professionnel de santé pourra contacter le praticien par téléphone (annuaire des praticiens disponible depuis le site internet de la CPTS).

Un entretien motivationnel sera également programmé avec le sénior dans les 3 semaines à un mois après un STEP 2.

Concernant l'offre de soins de premier recours, des **Fiches actions Fragilités** relatives aux six fonctions investiguées à l'usage du professionnel de santé sont mises à disposition depuis l'Espace Pro de l'adhérent (site internet de la CPTS).

La CPTS des Vallons du Lyonnais a déployé en 2023 trois ateliers de prévention des chutes animés par un masseur-kinésithérapeute destinés aux séniors du territoire sur trois communes différentes. Les séniors sont orientés suite à un STEP 1 ou STEP 2 avec une alerte mobilité ou par les professionnels de santé et partenaires locaux (médecin généraliste, infirmier, CCAS, SIPAG etc.). Ces ateliers seront poursuivis de manière pérenne en 2024 et animés par un masseur-kinésithérapeute formé en STEP 2 permettant de proposer au sénior ayant une alerte mobilité entre autres d'y participer.

Orientation du patient via les Fiches actions Fragilités

Ces fiches actions ont été formalisées en 2022 et ont été mises à jour dans le cadre du parcours de soins 2023 et suite à l'intégration au programme ICOPE MONITOR.

Leur nombre passe donc de quatre (en 2022) à six (en 2023).

Elles ont été formalisées pour faciliter l'orientation du sénior et sont destinées à l'usage du médecin traitant en priorité mais également des professionnels de santé.

Elle relate pour chacune d'entre elle une offre de soins locale (interne à la CPTS) et extra-locale (externe à la CPTS) avec notamment les différents programmes et consultations proposées par les établissements de santé.

Elles sont au nombre de six :

- Fiche action AUDITION
- Fiche action VISION
- Fiche action EQUILIBRE
- Fiche action COGNITION
- Fiche action NUTRITION
- Fiche action THYMIE

Une septième fiche condense un annuaire des services sociaux des communes de la CPTS.

Elles sont disponibles en sus du parcours de soins et à tout moment depuis l'Espace Pro du professionnel de santé adhérent accessible via le site internet de la CPTS.

Etape 3 : Formaliser le plan personnalisé de soins

A l'issue de la réalisation d'un STEP 2, le médecin traitant recevra le patient pour l'évaluation médicale complémentaire et pour définir le plan de soin et de prévention personnalisé⁸ (cotation consultation de droit commun).

Un bilan partagé de médication (BPM) pourra être proposé par le médecin traitant et sera réalisé par le pharmacien du sénior⁹. Ce bilan sera envoyé au médecin traitant via la messagerie sécurisée SISRA.

La CPTS des Vallons du Lyonnais a par ailleurs répondu à un appel à expérimentation de la part de l'OMEDIT concernant la thématique « Iatrogénie médicamenteuse du sujet âgé » en avril 2023.

Ces objectifs définis sont les suivants :

- effectuer un rapprochement avec un service test de gériatrie dans le cadre du lien ville-hôpital et axé sur les sorties d'hospitalisation
- optimiser la prescription avant hospitalisation / après hospitalisation
- définir des outils méthodologiques existants pertinents

A l'issue de la réalisation d'un bilan partagé de médication, une réunion de concertation pluriprofessionnelle (RCP) intégrant les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge du patient pourra être réalisée.

Etape 4 : Réaliser l'entretien motivationnel

L'entretien motivationnel sera effectué de préférence par le professionnel de santé ayant réalisé le STEP 2 soit au domicile du sénior soit au cabinet du professionnel.

⁸ HAS, Synthèse du mode d'emploi de Plan Personnalisé de Santé, https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-04/synthese_mode_d-emploi_du_pps_web.pdf (consulté le 10/07/2023)

⁹ Le bilan partagé de médication s'adresse aux patients de plus de 65 ans souffrant d'une ou plusieurs pathologies chroniques et présentant au moins cinq molécules ou principes actifs prescrits pour une durée supérieure ou égale à 6 mois.

L'entretien motivationnel permet d'échanger avec le senior du plan de soin et de prévention formalisé par le médecin traitant et de décider conjointement (en présence ou non d'un aidant) de sa future prise en charge. Cet entretien dure en moyenne une heure au domicile du patient ou au cabinet du professionnel de santé.

ICOPE reposant sur les acteurs des soins de premiers recours, le sénior sera orienté en fonction de l'offre de soins et de prévention du territoire et les acteurs locaux du secteur social et médico-social. (cf Annuaire accompagnement social).

La formation STEP 2 (e-learning et présentielle) aborde la réalisation de l'entretien motivationnel. Le compte-rendu de cet entretien sera systématiquement adressé au médecin traitant via messagerie sécurisée SISRA.

Etape 5 : Communiquer sur le programme ICOPE

Communication interne auprès des professionnels de santé

Les professionnels de santé ont été informés via de nombreux canaux de communication de l'intégration de la CPTS dans le programme national ICOPE :

- Lors de la soirée annuelle de la CPTS en janvier 2023 dont l'objectif était de présenter les axes de travail de l'année à venir et de proposer l'intégration des professionnels dans un groupe de travail (dont celui sur le maintien à domicile de la personne âgée)
- Via la newsletter mensuelle avec orientation vers le site internet icopegrandlyon.fr
- Par mail
- Par la distribution de flyers et affiches dans les cabinets ou lors de réunions interprofessionnelles (Annexes 4 et 6)
- Lors d'une soirée de présentation du programme (27 septembre 2023) en présence des HCL et ouverte également aux partenaires

Les professionnels de santé formés peuvent également échanger via l'application mobile WhatsApp dont la CPTS est administrateur afin d'effectuer des retours d'expérience, poser leurs questions ou rechercher d'autres professionnels de santé formés exerçant sur une autre commune.

Les HCL organisent également un temps d'échange libre sur ICOPE (« Café des expérimentateurs ») entre professionnels formés des CPTS participant au programme tous les mois en visioconférence. L'objectif étant également d'identifier les freins et les leviers possibles.

Communication externe

Le programme ICOPE prévoit une intégration active des collectivités et de soutenir les aidants (étape 5).

Les différents partenaires en lien avec les séniors (GIR 5 et 6) ainsi que les élus des communes seront conviés à la soirée de présentation du projet du 27 septembre. Des affiches et flyers (Annexes 4 et 5) à destination des séniors leurs seront transmis pour diffusion dans les espaces publics.

Ces partenaires sont :

- Les EHPADs et résidences autonomie

- Le SIPAG
- Les services d'aide à la personne
- Les CCAS et les élus

En collaboration avec les partenaires, des actions de dépistages opportunistes et programmés seront organisées lors d'évènements touchant la population cible :

- lors du Forum des seniors « A la retraite...et après ? » le 22 septembre organisé par le SIPAG : tenue d'un stand avec roll up, affiches et flyers ICOPE et proposition de réalisation de STEP 1 en retrait du stand aux seniors
- lors de demi-journées de dépistage sur inscription organisées conjointement avec les EHPADs à destination des aidants et auprès des associations de personnes âgées locales

L'objectif fixé par la CPTS et le groupe de travail personne âgée sera d'organiser un dépistage à plus grand échelle tous les mois en collaboration avec chacune des communes l'une après l'autre.

La communication sera également diffusée via les bulletins municipaux (en alternant les territoires de la CPTS), les panneaux lumineux et les sites internet et sera axé conjointement sur l'auto évaluation et le dépistage par un professionnel de santé.

Etape 6 : Diffusion du parcours de soins et accompagnement des professionnels de santé

Les professionnels de santé seront informés du parcours de soins lors de la soirée de présentation annuelle ainsi que par mail et via la Newsletter.

Le parcours et les documents annexes seront accessibles depuis l'Espace adhérent professionnel du site internet (Espace Pro).

L'adresse du site web ICOPE GRAND LYON sera également diffusée permettant d'avoir accès aux différentes dates de formation (STEP 1 et STEP 2) et d'entrer officiellement dans le programme en complétant un bulletin d'adhésion.

Des cafés des expérimentateurs sont organisés tous les mois en visioconférence afin d'échanger entre professionnels de santé sur la réalisation des dépistages.

Un comité territorial trimestriel organisé par les HCL permet également de faire remonter les difficultés ou points de blocage récurrents dans le parcours de soins du patient.

Identification et réflexion autour des étapes du parcours de soins « critiques »

Le groupe de travail a identifié un axe principal d'amélioration dans le parcours : la communication avec le médecin traitant. En cas de non réponse du médecin suite à la réalisation d'un STEP 1, si le STEP 2 se justifie, il sera systématiquement proposé au senior dans les 3 semaines suivant le STEP 1. Le médecin traitant en sera informé via messagerie SISRA.

Suite à la réalisation du STEP 2, le senior sera orienté vers son médecin traitant pour formaliser le plan de soins personnalisé, véritable prescription de la suite des soins à effectuer. D'après les étapes du parcours de soins, un entretien motivationnel devra être proposé au senior et effectué par le

professionnel ayant réalisé le STEP 2 à la suite de la formalisation de ce plan. Une communication entre le médecin traitant et le professionnel devra donc être effective et efficace conditionnant la réussite de la prise en charge future. Un point bloquant identifié reste la formalisation du plan de soins, qui si les recommandations sont suivies, reste un document dense mais synthétique à rédiger sans cotation particulière supplémentaire pour le praticien.

Une mise en commun des différentes CPTS investies dans ICOPE est en cours sur ce sujet avec un retour d'expérience demandé afin d'identifier notamment les leviers pouvant palier à ce dysfonctionnement interrompant la fluidité du parcours.

Par ailleurs, il est important de préciser que la CPTS des Vallons du Lyonnais n'aura pas pu bénéficier de l'enveloppe d'animation territoriale en 2023 comme les autres CPTS intégrées au programme étant donné qu'elle a rejoint l'expérimentation après le lancement officiel du projet. Cette enveloppe budgétaire est initialement prévue pour communiquer largement auprès de la population cible et des partenaires sur le programme ICOPE et organiser des événements.

Références

- Modèle de plan personnalisé de coordination en santé, HAS, 2019
- Plan anti chutes des personnes âgées, Ministère chargé de l'autonomie, 21 février 2022
- Évaluation de la prise en charge des personnes âgées selon le référentiel de certification, HAS, 2020
- L'outil de repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation, HAS, 2018
- ICOPE, soins intégrés pour les personnes âgées, OMS, 2019
- Manuel Conseils sur l'évaluation et les filières axées sur la personne dans les soins de santé primaires, ICOPE OMS, 2019
- Le parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie, ARS, Assurance Maladie, 2016
- Fiche parcours fragilité HAS, 2013
- La méthode du Patient traceur HAS, 2017
- Site internet Filière Gériatologique Rhône Sud
- Plan Personnalisé de Santé PAERPA, mars 2014
- Evaluation de la prise en charge des personnes âgées, selon le référentiel de certification HAS, septembre 2020
- Leusie, S. (2015). Privation sensorielle auditive et réhabilitation chez le sujet âgé : Conséquences sur le fonctionnement cognitif [Thèse de neurosciences et cognition, Université Claude Bernard Lyon 1]. HAL. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01148565>
- Pouchain, D., Dupuy, C., San Jullian, M., Dumas, S., Vogel, M.-F., Hamdaoui, J., & Vergnon, L. (2007). La presbyacousie est-elle un facteur de risque de démence ? Etude AcouDem. La Revue de gériatrie, 32(6), 439 445.
- Trivalle, C. (2016). Gériatologie préventive : Éléments de prévention du vieillissement pathologique. Elsevier Masson.
- Hugonot-Diener, L. (2008). Le test de l'horloge. Dans Gremoire : tests et échelles de la maladie d'Alzheimer et des syndromes apparentés (p. 156 158). Solal.

Glossaire

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

AVC : Accident Vasculaire Cérébral

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CHLS : Centre Hospitalier Lyon Sud

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

EHPA : Etablissement d'Hébergement pour Personne Agée

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personne Agée Dépendante

HAD : Hospitalisation A Domicile

ICOPE : Soins Intégrés pour les Personnes Agées

MT : Médecin Traitant

PA : Personne Agée

PS : Professionnel de Santé

PPS : Plan Personnalisé de Santé

RCP : Réunion de Concertation Pluriprofessionnel

SIPAG : Syndicat Intercommunal pour les Personnes AGées

SAAD : Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile

VDL : Vallons Du Lyonnais

Annexe 1 : Grille vierge STEP 1

ICOPE MONITOR STEP 1 DE L'OMS



Date du test :

Centre :

La personne est un Aidant ☐ ou un Patient ☐

Nom et prénom :

Date et ville de naissance :

Téléphone :

Adresse mail :

Nom et ville du médecin traitant :

N° de sécurité sociale :

Le bénéficiaire a reçu la notice d'information et a donné son accord ☐

Fonctions

évaluées

Tests

Résultats

Cognition	1. Avez-vous des problèmes de mémoire ou d'orientation?	0 Oui	0 Non
	2. Avez-vous constaté une aggravation de ces troubles ces 6 derniers mois?	0 Oui	0 Non
	3. Apprentissage de 3 mots, une série parmi les 3 : [drapeau, fleur, porte] ou [Citron, clé, ballon] ou [Fauteuil, tulipe, canard]	Bonnes réponses	
	4. Orientation temporo-spatiale : Quelle est la date complète d'aujourd'hui ?	0 Année	0 Mois
		0 Jour du mois	0 Jour de la semaine
Nutrition	Poids actuel : Kg		
	1. Perte de poids : Avez-vous perdu involontairement au moins 3kg au cours des 3 derniers mois ?	0 Oui	0 Non
	2. Avez-vous perdu de l'appétit récemment ?	0 Oui	0 Non
Cognition	Rappel des trois mots de la question de 3 de la cognition	Bonnes réponses	
		0 Mot 1	0 Mot 2
		0 Mot 3	
Vision	→ Avez-vous :		
	• des problèmes de vue : difficultés pour voir de loin ou pour lire (avec vos lunettes si vous en portez)	0 Oui	0 Non
	• ou des maladies de l'œil		
	• ou un traitement pour une hypertension artérielle ou un diabète?		
	→ Si oui, avez-vous consulté un ophtalmologue durant les 12 derniers mois ?	0 Oui	0 Non
Audition	Test de chuchotement :	Bonnes réponses	
	- Se mettre derrière le sujet à une distance d'un bras tendu	0 Oreille droite	
	- Lui demander de placer un doigt sur le tragus de l'oreille gauche	0 Oreille gauche	
	- Chuchoter 4 mots avec 2 syllabes distinctes vers l'oreille droite		
	- Demander au sujet de répéter chaque mot		
	- Faire de même pour l'autre oreille		
	→ Est-ce que vous ou votre entourage avez l'impression que votre audition a baissé au cours des 6 derniers mois ?	0 Oui	0 Non
Psychologie	Au cours des deux dernières semaines :		
	1. Vous êtes-vous senti déprimé ou sans espoir ?	0 Oui	0 Non
	2. Avez-vous trouvé peu d'intérêt ou perte de plaisir à faire les choses ?	0 Oui	0 Non
Mobilité	Test de lever de chaise :		
	- Se lever d'une chaise 5 fois de suite le plus rapidement possible,		
	- Bras croisés sur la poitrine		
	- Départ assis, fin debout		
	1. Temps en secondes :	 SEC	
	2. Réalisation des cinq levers	0 Oui	0 Non
	3. Si oui, le senior a-t-il fait le test en moins de 14 sec (si le senior a moins de 80 ans) ou en moins de 16 sec (si le senior a plus de 80 ans) ?	0 Oui	0 Non

Commentaires

Annexe 2 : Courrier au médecin traitant programme ICOPE



CPTS des Vallons du Lyonnais

5 place du Marché

69 670 VAUGNERAY

Tel : 06.77.46.03.45

Mail : coordination@cptsvallonsdulyonnais.fr

Vaugneray, le

Dr

Objet : Compte-rendu grille de dépistage des fragilités ICOPE - STEP 1 (en PJ)

Patient concerné : né le

Cher Docteur,

La CPTS des Vallons du Lyonnais a rejoint le programme national ICOPE MONITOR en 2023. Ce programme est un programme de santé publique proposé par l'OMS pour le vieillissement en bonne santé.

Dans ce cadre, votre patient a bénéficié du premier niveau de l'évaluation proposée (STEP 1- ICOPE OMS).

Celle-ci fait apparaître :
un risque de dépression
et/ou un risque de dénutrition
et/ou des troubles de la mémoire
et/ou un trouble de la mobilité
et/ou un trouble de la vue
et/ou un trouble de l'audition.

C'est pourquoi, nous lui avons conseillé de vous consulter pour que vous l'orientiez si vous le jugez nécessaire, vers une prise en charge adaptée à ses besoins.

Dans le cadre de ce programme, un dépistage approfondi (STEP 2) est préconisé en cas d'alerte(s) et sera proposé à votre patient. Vous recevrez une synthèse de cette évaluation via la messagerie Mon SISRA.

Pour plus d'information sur le programme ICOPE : <https://inspire.chu-toulouse.fr/fr/>

Nous restons à votre disposition par téléphone au 06.77.46.03.45 et vous remercions de votre collaboration.

Bien cordialement

La CPTS des Vallons du Lyonnais

Annexe 3 : Charte d'engagement ICOPE



CHARTRE DE LA BASE DE DONNEES ICOPE MONITOR

destinée aux professionnels de santé utilisateurs de la base

Je soussigné(e), *NOM Prénom Profession*

exerçant à *VILLE*

professionnel de santé adhérent de la CPTS des Vallons du Lyonnais formé à ICOPE (STEP 1+/- STEP 2), m'engage par la signature de cette présente Charte à :

- traiter les alertes générées par les évaluations STEP 1 et/ou STEP 2 que j'aurai réalisées et suivre la procédure correspondante (*Procédure suite réalisation STEP 1*) dont l'information du médecin traitant du patient via messagerie sécurisée
- conserver le secret professionnel et ne pas consulter les autres dossiers disponibles sur la Base de Données ICOPE MONITOR ne concernant pas les seniors évalués par mes soins
- ne pas proposer au senior d'être suivi dans mon cabinet professionnel en cas de demande de soins correspondant à mes compétences (« captation de patientèle »)
- communiquer largement sur le projet ICOPE MONITOR quand la situation le permet (patient et/ou entourage)

Pour faire valoir ce que de droit.

Date :

Signature :

Charte d'utilisation de la BDD ICOPE CPTS VDL_ V170723

Annexe 4 : Affiche programme ICOPE

ICOPE est un programme de prévention qui vise à évaluer et à maintenir les capacités chez les personnes de 60 ans et plus.

ICOPE
GRAND LYON

**EN FORME
AUJOURD'HUI
TOUS MOBILISÉS
POUR LE BIEN VIEILLIR**

Retrouvez l'application
ICOPE Monitor
Sur smartphone ou tablette

QR codes for app download

Apple App Store | Google Play | icopebot.botdesign.net

www.icopegrandlyon.fr

Logos of partner organizations: HCL, CPTS Vallons Lyonnais, CPTS, VSPU, etc.

Annexe 5 : Flyer sénior ICOPE

J'AI 60 ANS ET +
JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ

www.icopeggrandlyon.fr

EN FORME AUJOUR'HUI
TOUS MOBILISÉS POUR LE BIEN VIEILLIR

Logos: HCL, Institut du Vieillessement, CPTS V, CPTS Lyon 7, CPTS Lyon 8, CPTS VALLONS du LYONNAIS, CPTS MONTs du LYONNAIS, MSPU Saint-Priest, CPTS Lyon 7, CPTS Rhodaniens, ICOPE GRAND LYON.

ICOPE est un programme de prévention promu par l'Organisation Mondiale de la Santé, qui vise à évaluer et à maintenir vos capacités afin de continuer à faire le plus longtemps possible ce qui est important pour vous.

ICOPE GRAND LYON

MOBILITÉ, NUTRITION, HUMEUR, VISION, COGNITION, AUDITION

JE RÉALISE LE TEST

Un test simple de dépistage d'une durée de 10 minutes avec l'application ICOPE Monitor.



À la fin du test vous pouvez accéder à des conseils pour rester en forme et préserver votre santé.

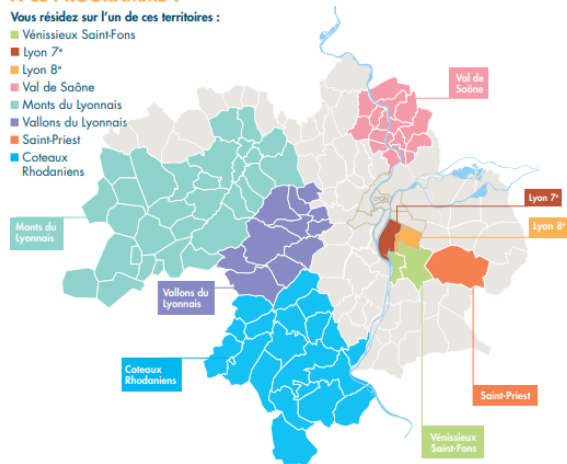
- En cas de fragilité(s) détectée(s), un professionnel de santé vous contacte et peut vous proposer des tests plus approfondis.
- Vous recevez des recommandations personnalisées.
- Un suivi régulier est proposé pour surveiller le maintien de vos capacités.

Pour plus d'informations : www.icopeggrandlyon.fr

COMMENT FAIRE POUR PARTICIPER À CE PROGRAMME ?

Vous résidez sur l'un de ces territoires :

- Vénissieux Saint-Fons
- Lyon 7*
- Lyon 8*
- Val de Saône
- Monts du Lyonnais
- Vallons du Lyonnais
- Saint-Priest
- Coteaux Rhodaniens



L'outil de suivi utilisé est ICOPE Monitor

Il est téléchargeable gratuitement

Sur smartphone ou tablette



Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Sur ordinateur

Le robot conversationnel icopebot icopebot.botdesign.net

Annexe 6 : Flyer professionnel ICOPE

À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

QUEL OUTIL ?

L'outil de suivi et de monitoring utilisé est ICOPE Monitor développé par le Gérotopôle du CHU de Toulouse. Il est téléchargeable gratuitement.

Retrouvez l'application ICOPE Monitor

Sur smartphone ou tablette

Sur ordinateur

Le robot conversationnel icopebot icopebot.botdesign.net

www.icopegrandlyon.fr

ICOPE GRAND LYON, TOUS MOBILISÉS, TOUS ENGAGÉS POUR LE BIEN VIEILLIR

© HCL - CHU - Auteur : Gwladys - 05/23

HCL INSTITUT DU VIEILLESSEMENT
CPTS V
CPTS LYON 8ème
COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ
CPTS MONTS DU LYONNAIS
CPTS VALLONS du LYONNAIS
CPTS
MSPU Saint-Priest
CPTS Lyon 7
ICOPE GRAND LYON

ICOPE, soins intégrés pour les personnes âgées promu par l'Organisation Mondiale de la Santé, vise à structurer et optimiser un repérage précoce et une prise en soin spécifique des fragilités chez toutes les personnes de 60 ans et plus.

En tant que professionnels de santé, vous pouvez participer à ce projet.



COMMENT INTÉGRER LE DISPOSITIF ICOPE GRAND LYON ?

Consulter le site :

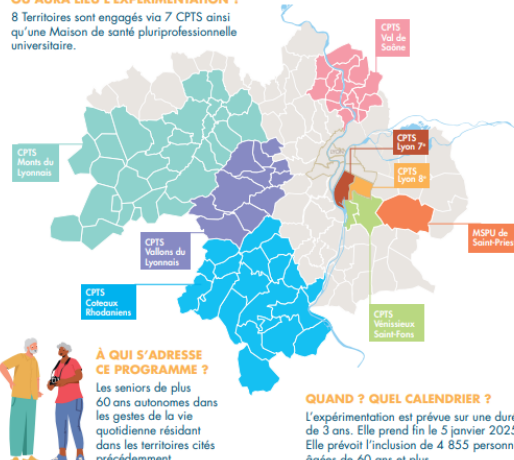
www.icopegrandlyon.fr

1. Contacter votre référent CPTS
2. Signer un bulletin d'adhésion et l'envoyer à hcl.icope.article51@chu-lyon.fr
3. S'inscrire et participer à une session de formation
4. Télécharger ICOPE Monitor et s'inscrire en tant que professionnel de santé
5. Accepter le conventionnement et rentrer son numéro Assurance Maladie



OÙ AURA LIEU L'EXPÉRIMENTATION ?

8 Territoires sont engagés via 7 CPTS ainsi qu'une Maison de santé pluriprofessionnelle universitaire.



LE PROGRAMME SE DÉCLINE EN 5 ÉTAPES DITES « STEPS »

- STEP 1** : Dépistage. Le step 1 est un test simple de dépistage d'une durée de 10 minutes. Ce test est renouvelé tous les 6 mois.
- STEP 2** : Évaluation approfondie par un professionnel de santé.
- STEP 3** : Plan de soins et de prévention personnalisés et conduite de l'entretien motivationnel.
- STEP 4** : Fléchage du parcours de soins et suivi du plan d'intervention.
- STEP 5** : Implication des collectivités et soutien aux aidants.

Quelles sont les conditions de rémunération ?

Oui, les professionnels de santé conventionnés seront rémunérés :

STEP 1 :

- 18€ pour un repérage et la gestion de l'orientation du patient
- 11€ pour la gestion d'alerte par un professionnel de santé autre que celui ayant réalisé le dépistage.

STEP 2 - un forfait modulé :

- 20 € / 1 capacité
- 40 € / 2 capacités
- 60 € / 3 capacités ou plus
- 21€ pour un entretien motivationnel